



Les embauches sont quasi stables au 3^e trimestre 2023

Au 3^e trimestre 2023, en France métropolitaine, 6 386 300 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit 0,1% de plus qu'au trimestre précédent (après -1,0% au 2^e trimestre 2023). Cette quasi-stabilité du nombre d'embauches concerne tant les contrats à durée déterminée (CDD) (+0,1% après -0,7%) que ceux à durée indéterminée (CDI) (+0,3% après -2,5%).

6 424 900 contrats prennent fin au 3^e trimestre 2023, soit 1,2% de plus qu'au trimestre précédent (après -0,3% au 2^e trimestre 2023). 5 308 600 CDD se terminent, en hausse de 1,3% (après +0,1% au trimestre précédent). Le nombre de fins de CDI repart à la hausse (+0,6% après -1,7% au trimestre précédent) et s'élève à 1 116 300.

Les embauches sont quasi stables au 3^e trimestre 2023

Au 3^e trimestre 2023, en France métropolitaine, 6 386 300 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors missions d'intérim, agriculture et particuliers employeurs, graphique 1), soit 0,1% de plus qu'au trimestre précédent (après -1,0% au 2^e trimestre 2023, tableau 1). Sur un an, le nombre d'embauches baisse de 1,4%.

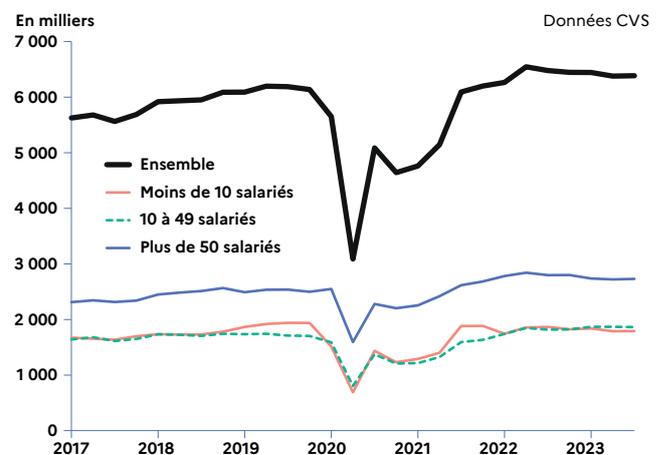
Les évolutions enregistrées au 3^e trimestre 2023 sont contrastées suivant les secteurs d'activité. Ainsi, les embauches repartent à la hausse dans l'industrie (+2,4% après -0,9% au trimestre précédent) et dans la construction (+1,3% après -2,2% au trimestre précédent). Dans le tertiaire, elles se stabilisent au 3^e trimestre (+0,0% après -1,0%) : elles augmentent dans le tertiaire non marchand (+1,6% après +0,8%), les services aux ménages (+1,8% après -0,8%), les services aux entreprises (+1,0% après -3,7%) et le commerce (+0,7%

après +1,2%), alors qu'inversement elles se replient dans l'information-communication (-2,8% après -2,5%) et dans l'hébergement-restauration (-4,7% après -1,1%).

Les embauches augmentent légèrement dans les établissements de 50 salariés et plus (+0,4% après -0,6% au 2^e trimestre 2023) et les établissements de moins de 10 salariés (+0,1% après -2,6% au trimestre précédent). Celles des établissements entre 10 et 49 salariés diminuent légèrement (-0,2% après 0,0%).

Le nombre de nouvelles missions d'intérim recule de nouveau au 3^e trimestre 2023 (-0,8% après -2,5% le trimestre précédent) et s'élève à 5 125 000 en métropole, hors agriculture [1]. Le nombre d'embauches d'intérimaires se situe en dessous du niveau atteint un an auparavant (-4,5%).

GRAPHIQUE 1 | Nombre d'embauches par taille d'établissement



Lecture: dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 730 900 contrats sont signés au 3^e trimestre 2023.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

TABLEAU 1 | Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T-4 (en %)
	2023 T3	2023 T2	2023 T3	2023 T3
Ensemble	6 386,3	-1,0	0,1	-1,4
Moins de 10 salariés	1 791,4	-2,6	0,1	-4,0
De 10 à 49 salariés	1 864,0	0,0	-0,2	2,6
50 salariés et plus	2 730,9	-0,6	0,4	-2,3
Industrie	229,6	-0,9	2,4	-2,2
Construction	164,4	-2,2	1,3	-3,3
Tertiaire	5 992,4	-1,0	0,0	-1,3
dont :				
commerce	590,7	1,2	0,7	-3,7
hébergement-restauration	859,2	-1,1	-4,7	-0,5
information-communication	497,8	-2,5	-2,8	-5,9
services aux entreprises	1 217,6	-3,7	1,0	-2,6
tertiaire non marchand	1 572,9	0,8	1,6	2,6
services aux ménages	1 006,1	-0,8	1,8	-2,2
CDD	5 270,3	-0,7	0,1	-1,0
CDI	1 116,0	-2,5	0,3	-3,4
Missions d'intérim	5 125,0	-2,5	-0,8	-4,5

Note: le secteur des services aux ménages correspond au secteur RZ de la nomenclature d'activités française (Naf) et comprend notamment les arts, spectacles et activités récréatives, ainsi que d'autres activités de services.
Lecture: 1 116 000 CDI sont signés au 3^e trimestre 2023, soit 0,3% de plus qu'au 2^e trimestre 2023 et 3,4% de moins qu'au 3^e trimestre 2022.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. France métropolitaine, secteurs privés hors agriculture pour les missions d'intérim.

Source: Dares, MMO, missions d'intérim.

Les embauches en CDI se stabilisent après quatre trimestres consécutifs de baisse

Au 3^e trimestre 2023, les embauches en CDD sont quasi stables, à 5 270 300 (+0,1% après -0,7%, tableau 1). Après quatre trimestres consécutifs de baisse, les embauches en CDI se stabilisent (+0,3% à 1 116 000, après -2,5% au 2^e trimestre 2023). La part des CDD dans les embauches recule de 0,1 point au 3^e trimestre 2023, à 82,5% (graphique 2).

Sur un an, tant les embauches en CDI que celles en CDD se replient (respectivement -3,4% et -1,0%).

Les fins de contrat de travail sont en hausse au 3^e trimestre 2023

Le nombre de fins de contrat augmente au 3^e trimestre 2023 (+1,2% après -0,3% au 2^e trimestre 2023) et atteint 6 424 900 (graphique 3). Sur un an, il diminue légèrement, de 0,2% (tableau 2).

La hausse des fins de contrat concerne à la fois les établissements de 50 salariés ou plus (+2,0% après -0,1% au trimestre précédent) et ceux de moins de 10 salariés (+1,6% après -2,4%). À l'inverse, les fins de contrat diminuent

TABLEAU 2 | Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T-4 (en %)
	2023 T3	2023 T2	2023 T3	2023 T3
Ensemble	6 424,9	-0,3	1,2	-0,2
Moins de 10 salariés	1 781,2	-2,4	1,6	-1,9
De 10 à 49 salariés	1 885,4	1,7	-0,3	4,0
50 salariés et plus	2 758,3	-0,1	2,0	-1,8
Industrie	222,5	-0,4	2,3	-0,1
Construction	167,7	-1,5	1,2	-0,1
Tertiaire	6 034,6	-0,2	1,2	-0,2
dont :				
commerce	593,7	2,2	2,2	-2,3
hébergement-restauration	894,2	3,2	-0,5	0,3
information-communication	498,1	-3,4	-2,6	-3,5
services aux entreprises	1 227,0	-3,5	3,5	0,0
tertiaire non marchand	1 560,6	0,3	0,7	1,6
services aux ménages	1 014,8	0,7	1,6	-0,9
CDD	5 308,6	0,1	1,3	-0,4
dont :				
CDD de plus d'un mois arrivés à terme	897,6	0,5	8,6	3,6
CDD de moins d'un mois arrivés à terme	4 202,4	0,2	0,0	-1,2
ruptures anticipées	208,6	-3,3	-0,9	-1,8
CDI	1 116,3	-1,7	0,6	0,9
dont :				
démissions	517,9	0,6	4,8	7,7
ruptures conventionnelles	130,1	-0,7	1,9	5,2
licenciements économiques	20,3	-6,9	0,0	-9,0
licenciements non économiques	123,4	-9,1	-7,2	-21,8
départs en retraite	57,5	-0,7	-13,8	-12,1
fins de période d'essai	233,7	-2,1	0,6	3,9
autres motifs de fin	33,4	-2,2	-5,3	6,6

Note: le secteur des services aux ménages correspond au secteur RZ dans la nomenclature d'activités française (Naf) et comprend notamment les arts, spectacles et activités récréatives, ainsi que d'autres activités de services.

Lecture: 5 308 600 CDD prennent fin au 3^e trimestre 2023, soit 1,3% de plus qu'au 2^e trimestre 2023 et 0,4% de moins qu'au 3^e trimestre 2022.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

dans les établissements comptant entre 10 et 49 salariés (-0,3%, après +1,7%).

Le nombre de fins de contrat rebondit dans la construction (+1,2% après -1,5% au 2^e trimestre 2023), l'industrie (+2,3% après -0,4%) et le tertiaire (+1,2% après -0,2%). Dans ce secteur, elles s'accroissent notamment dans les services aux entreprises (+3,5% après -3,5% au trimestre précédent) et dans le commerce (+2,2%, comme au 2^e trimestre 2023). Inversement, elles diminuent dans l'hébergement-restauration (-0,5% après +3,2%) et dans l'information-communication (-2,6% après -3,4%).

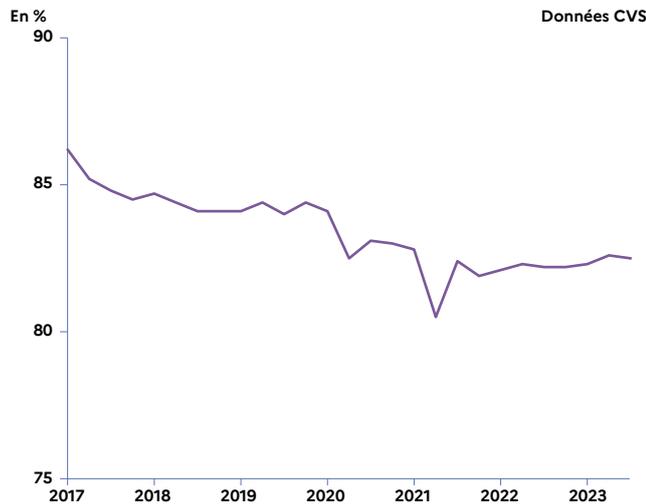
Au 3^e trimestre 2023, le nombre de fins de CDD augmente (+1,3% après +0,1% au 2^e trimestre 2023, graphique 4). Les CDD de plus d'un mois arrivés à terme accélèrent nettement (+8,6% après +0,5% au trimestre précédent), alors que les CDD de moins d'un mois arrivés à terme restent stables (0,0% après +0,2%). Les ruptures

anticipées de CDD baissent au 3^e trimestre 2023 (-0,9 % après -3,3 %) Au total, 5 308 600 CDD prennent fin au 3^e trimestre 2023, soit 0,4 % de moins qu'à la même période l'année précédente.

Au 3^e trimestre 2023, le nombre de fins de CDI se redresse (+0,6 % après -1,7 % au 2^e trimestre 2023). Cette hausse s'appuie notamment sur les démissions de CDI, qui accélèrent (+4,8 % après +0,6 %) ; elle concerne aussi les

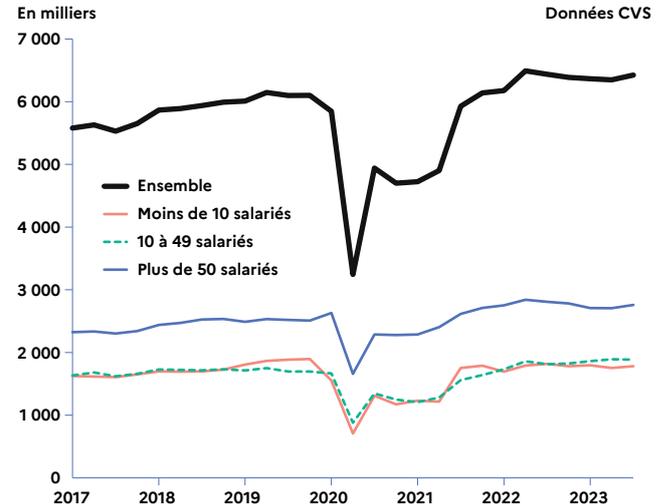
ruptures conventionnelles de CDI et les fins de période d'essai (respectivement +1,9 % et +0,6 % au 3^e trimestre 2023). À l'opposé, les licenciements non économiques de CDI (en particulier les licenciements pour faute [2]) et les départs en retraite après un CDI (en lien notamment avec le report progressif de l'âge légal de départ à compter du 1^{er} septembre 2023) poursuivent leur baisse (avec respectivement -7,2 % et -13,8 %). Enfin, les licenciements économiques de CDI sont stables (0,0 % après -6,9 %). ●

GRAPHIQUE 2 | Part de CDD dans les embauches (hors intérim)



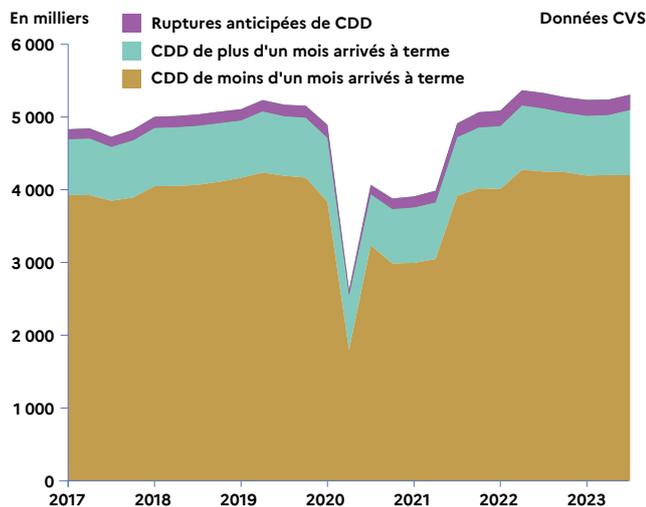
Lecture: au 3^e trimestre 2023, 82,5% des embauches hors intérim se font en CDD. Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 3 | Nombre de fins de contrat de travail par taille d'établissement



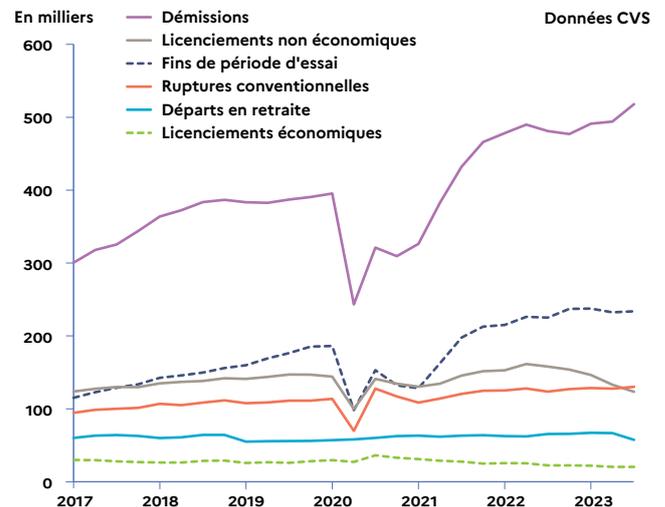
Lecture: dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 758 300 contrats se terminent au 3^e trimestre 2023. Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 4 | Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD



Lecture: sur les 5 308 600 fins de CDD au 3^e trimestre 2023, 4 202 400 sont des CDD de moins d'un mois arrivés à terme. Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 5 | Nombre de fins de CDI par motif



Lecture: 517 900 CDI prennent fin au 3^e trimestre 2023 suite à des démissions. Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source: Dares, MMO.

ENCADRÉ 1 • Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

Source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Un document d'études détaille la méthodologie retenue pour assurer ce changement de source [3]. Une note détaille des évolutions méthodologiques ultérieures, notamment l'intégration des établissements de moins de 10 salariés, initialement hors champ lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [4]. Une autre note précise les nouveaux changements opérés en juillet 2023 [5].

Champ

Les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Avertissements

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 31 octobre 2023, le tableau E1 présente les révisions des principaux agrégats (embauches, fins de contrat) pour les deux derniers trimestres. Les révisions sont, pour l'essentiel, liées à l'actualisation des coefficients de correction des variations saisonnières (CVS).

TABLEAU E1 | Révisions des principaux agrégats des mouvements de main-d'œuvre

	Données CVS			
	Évolutions trimestrielles (en%)			
	T1 2023		T2 2023	
	DI T2 2023	DI T3 2023	DI T2 2023	DI T3 2023
Embauches	0,3	0,0	-2,1	-1,0
<i>Embauches en CDD</i>	0,5	0,1	-2,0	-0,7
<i>Embauches en CDI</i>	-0,6	-0,7	-2,6	-2,5
Fins de contrat	-0,2	-0,3	-0,5	-0,3
<i>Fins de contrat en CDD</i>	-0,5	-0,7	-0,2	0,1
<i>Fins de contrat en CDI</i>	1,3	1,3	-2,0	-1,7

Lecture: lors de la publication du Dares Indicateur (DI) du 2^e trimestre 2023 en octobre 2023, les fins de contrats diminuent de 0,2% au 1^{er} trimestre 2023, contre une diminution de 0,3% dans la présente publication.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

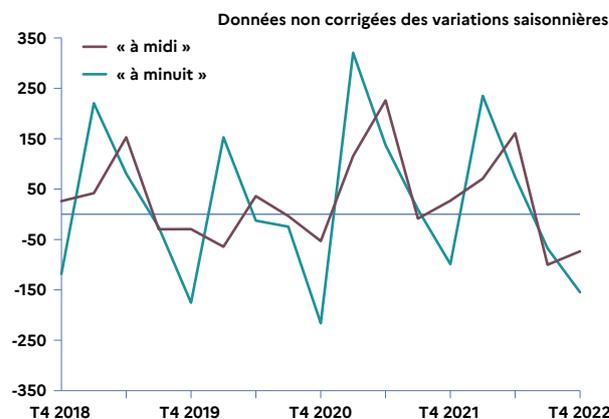
ENCADRÉ 2 • D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre via les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des Estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Urssaf Caisse Nationale et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent: les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine; les Estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée environ 60 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent: les Estimations d'emploi sont corrigées de la multiactivité – une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois –, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les Estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi »: autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les Estimations d'emploi. A contrario, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit »:

un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique E2).

GRAPHIQUE E2 | Evolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données non corrigées des variations saisonnières).

ÉCLAIRAGE • Les fins de CDI dans les hôpitaux et hébergements pour personnes âgées du secteur privé

Une hausse des fins de CDI dans un contexte de tensions de recrutement accrues

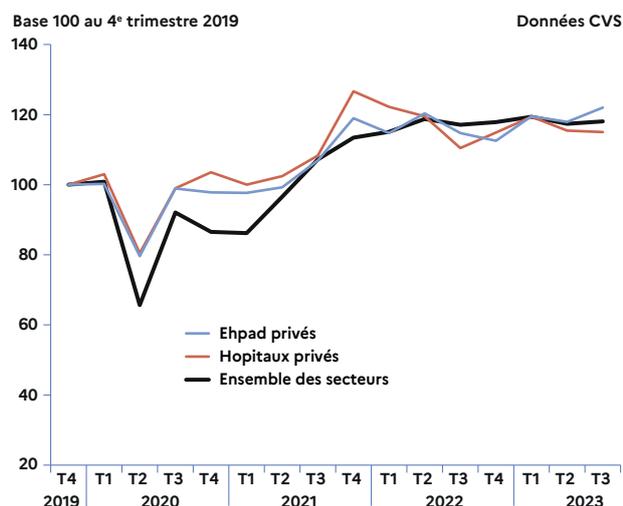
Dans les hôpitaux et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) privés, les fins de CDI diminuent de manière plus contenue au moment de la crise sanitaire que dans l'ensemble du secteur privé (graphique A). Depuis début 2022, leurs dynamiques redevennent assez similaires. Au 3^e trimestre 2023, les fins de CDI s'établissent à 22% au-dessus de leur niveau d'avant-crise dans les Ehpad privés, 15% pour les hôpitaux privés et 18% dans le secteur privé pris dans son ensemble¹.

Cette hausse des fins de CDI dans les hôpitaux et les Ehpad privés intervient dans un contexte d'accentuation des tensions de recrutement chez les professionnels du soin. Alors que les tensions sur le marché du travail diminuent en 2020 dans pratiquement tous les métiers avant de rebondir en 2021, elles s'accroissent fortement dans les métiers de la santé en 2020 [6,7] et cette augmentation se poursuit les années suivantes : en 2022, les infirmiers et les aides-soignants se situent respectivement aux 6^e et 28^e rangs des métiers les plus tendus parmi les [87 familles professionnelles](#) (contre les 46^e et 40^e rangs en 2019, [données complémentaires en ligne](#)).

Des démissions en nette hausse par rapport à l'avant-crise, des ruptures conventionnelles en baisse marquée

À l'instar de l'ensemble du secteur privé, la hausse des fins de CDI dans les hôpitaux et les Ehpad privés, notamment fin 2021, est portée par les démissions de CDI (graphique B et [données complémentaires en ligne](#)). Entre le 4^e trimestre de 2019 et le 3^e trimestre de 2023, ces dernières augmentent de 40% dans les Ehpad privés, de 29% dans les hôpitaux privés, et de 33% pour l'ensemble du secteur privé.

GRAPHIQUE A | Fins de CDI, par secteur d'activité



Lecture : au 3^e trimestre 2023, les fins de CDI des hôpitaux privés sont supérieures de 15% à celles du 4^e trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

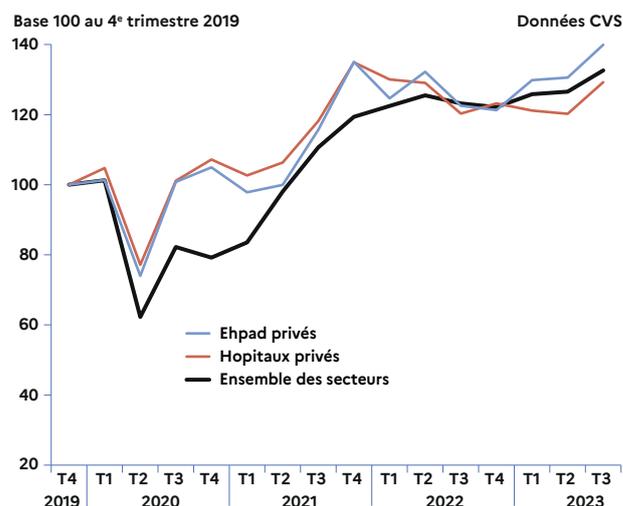
Dans les hôpitaux et les Ehpad privés, les ruptures conventionnelles baissent en revanche nettement depuis fin 2020, et se situent au 3^e trimestre 2023 à des niveaux bien inférieurs à l'avant-crise (-21% pour les Ehpad privés et -16% pour les hôpitaux privés entre les 4^e trimestre 2019 et 3^e trimestre 2023, graphique C). Ces replis contrastent avec les hausses observées dans l'ensemble du secteur privé (+17% sur la même période) et dans quasiment tous les grands secteurs d'activité ([données complémentaires en ligne](#)).

Cette évolution peut de nouveau être reliée à celle des tensions de recrutement : côté demande de travail, avec la survenue de la crise sanitaire, certains employeurs sont probablement moins enclins à accorder des ruptures conventionnelles ; dans le même temps, côté offre de travail, l'intérêt pour les employés d'une rupture conventionnelle par rapport à une démission est plus limité en cas de tensions sur le marché du travail, puisque ces dernières laissent présager des reprises d'emploi rapides. Ces deux hypothèses ne sont ni exhaustives ni exclusives.

Un recours accru aux contrats courts

Entre fin 2019 et le 3^e trimestre 2023, les fins de CDD de moins d'un mois progressent nettement dans les Ehpad privés (+18%) et dans le secteur hospitalier privé (+20%), alors qu'elles sont quasi stables dans l'ensemble du secteur privé (+1%) (graphique D). Ces hausses dans ces deux secteurs peuvent être liées à l'accentuation des tensions de recrutement ainsi qu'à l'augmentation des fins de CDI, qui peuvent toutes deux conduire à recruter des salariés en CDD dans l'attente de l'entrée en fonction de personnes embauchées en CDI. Elles peuvent également révéler un accroissement des absences ponctuelles. Dans ces deux secteurs, les employeurs justifient d'ailleurs le recours aux CDD courts en grande majorité par le remplacement d'un salarié [8] : au 3^e trimestre 2023, 83% des CDD dans les Ehpad privés sont signés pour ce motif ; c'est le cas de 71% des CDD dans les hôpitaux privés, contre 31% dans l'ensemble du secteur privé.

GRAPHIQUE B | Démissions de CDI, par secteur d'activité



Lecture : au 3^e trimestre 2023, les démissions de CDI des hôpitaux privés sont supérieures de 29% à celles du 4^e trimestre 2019.

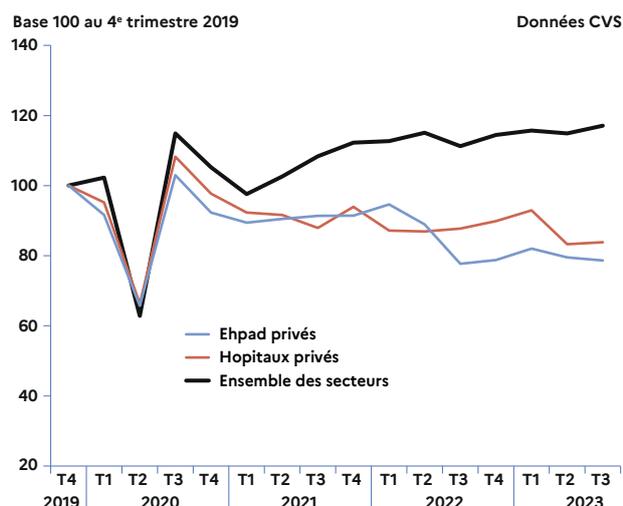
Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

¹ Dans le même temps, les embauches en CDI sont plus dynamiques sur la période dans les hôpitaux privés. Au 3^e trimestre 2023, elles se situent 27% au-dessus de leur niveau d'avant-crise, contre +16% et +13% respectivement pour l'ensemble des secteurs privés et les Ehpad privés (graphique complémentaire A).

ÉCLAIRAGE (SUITE)

GRAPHIQUE C | Ruptures conventionnelles, par secteur d'activité

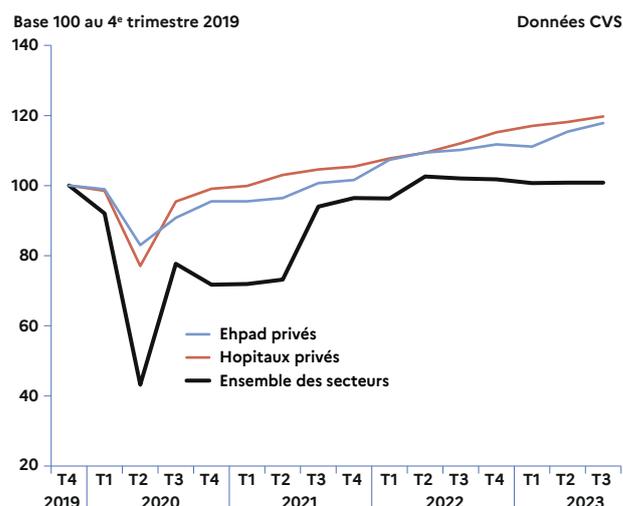


Lecture : au 3^e trimestre 2023, les ruptures conventionnelles des hôpitaux privés sont inférieures de 16% à celles du 4^e trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

GRAPHIQUE D | Fins de CDD arrivés à terme de moins d'un mois, par secteur d'activité



Lecture : au 3^e trimestre 2023, les fins de CDD arrivés à terme de moins d'un mois des hôpitaux privés sont supérieures de 20% à celles du 4^e trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Adel Bendounan (Dares)

Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via [l'application interactive](#).

- [1] Dinh L.-D. (2023), « [L'emploi intérimaire poursuit son reflux au 3^e trimestre 2023 \(-2.1%\)](#) », *Dares Indicateurs* n° 65, novembre.
- [2] Bendounan A., Barry V. (2023), « [Les licenciements de CDI pour faute grave ou lourde refluent depuis l'été 2022](#) », éclairage de : « [Les embauches diminuent au 2^e trimestre 2023](#) », *Dares Indicateurs* n° 58, octobre.
- [3] Milin K. (2018), « [Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique](#) », *Document d'études*, Dares, n° 221, juin.
- [4] Milin K. (2020), « [Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020](#) », *Note*, Dares, juillet.
- [5] Dares (2023), « [Note méthodologique : révision des séries des mouvements de main-d'œuvre \(MMO\) - 12 juillet 2023](#) », *Note*, Dares, juillet.
- [6] Niang M., Chartier F., Lainé F. (2021) « [Les tensions sur le marché du travail en 2020](#) », *Dares Résultats* n° 69, novembre.
- [7] Ducatel V., Niang M., Chartier F., Lainé F. (2023) « [Les tensions sur le marché du travail en 2022](#) », *Dares Résultats* n° 59, novembre.
- [8] Obser J., Gouyon M., 2023 « [Comment les employeurs recourent-ils aux contrats courts ?](#) », *Dares Analyses* n° 24, avril.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE